

DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Les enquêtes d'insertion professionnelle des titulaires de la certification à 18 et 30 mois et leur publication constituent une obligation réglementaire dont le Collège Ostéopathe de Bordeaux s'acquitte envers le ministère chargé de la santé. Cette enquête est publiée sur le site internet de l'école.

Les objectifs sont d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur parcours professionnel.

L'enquête interroge les diplômés sur leur parcours avant et après leurs études. Des questions portent précisément sur les divers statuts et activités professionnelles (libérales, salariées...), les revenus, les lieux d'implantation, et les éventuels diplômes universitaires obtenus.

Le dispositif est le suivant :

- Au cours de leur année de certification, les étudiants sont informés de la mise en place d'enquêtes d'insertion ;
- Au mois de décembre, les titulaires de la certification des promotions concernées reçoivent un mail pour les informer du démarrage de l'enquête au mois de janvier ;
- Début janvier, les titulaires de la certification reçoivent l'enquête à renseigner en ligne ;
- Une relance par e-mail pour les non-répondants est réalisée une semaine après ;
- En fonction du nombre de répondants, l'enquête se poursuit par téléphone. Cette étape, ainsi que l'analyse finale des données, est confiée à un prestataire externe : l'entreprise NOVE Concept.

Les données recueillies sont analysées de manière globale et anonyme pour suivre le devenir des ostéopathes professionnels que nous avons formés. Afin de garantir la confidentialité des informations transmises, seule la Direction et l'entreprise chargée de l'enquête ont accès aux réponses. Le prestataire est soumis au secret professionnel et normes de protection des données RGPD.

Nous présentons dans ce dossier les enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois de la promotion certifiée en 2019 et à 18 mois de la promotion certifiée en 2020.

2. UTILISATION DE CE DISPOSITIF

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les deux dernières promotions

Pourcentage des répondants :

- 81,36% des diplômés de 2019
- 83,33% des diplômés de 2020

Ayant répondu au questionnaire :

- Parmi les répondants, 95,8% des diplômés de la promotion certifiée en 2019 avaient une activité professionnelle à 18 mois. 100% d'entre eux exerçaient une activité professionnelle d'ostéopathe.

Les répondants de la promotion 2019 (2 diplômés) n'ayant pas d'activité professionnelle, 18 mois après l'obtention de leur diplôme étaient soit en recherche de structure, soit en attente de réponse concernant le lieu d'implantation, ou bien évoquaient des raisons liées à la crise sanitaire covid-19.

- Parmi les répondants, 97,9% des diplômés de la promotion certifiée en 2019 ont une activité professionnelle à 30 mois. 100% d'entre eux exercent une activité professionnelle d'ostéopathe.

Le répondant de la promotion 2019 n'ayant pas d'activité professionnelle, 30 mois après l'obtention de son diplôme est en recherche de structure et évoque également des raisons liées à la crise sanitaire covid-19.

- Parmi les répondants, 100% des diplômés de la promotion certifiée en 2020 ont une activité professionnelle à 18 mois, 100% d'entre eux exercent une activité professionnelle d'ostéopathe.

B. Analyse globale des diplômés 18 et 30 mois après l'octroi de la certification professionnelle

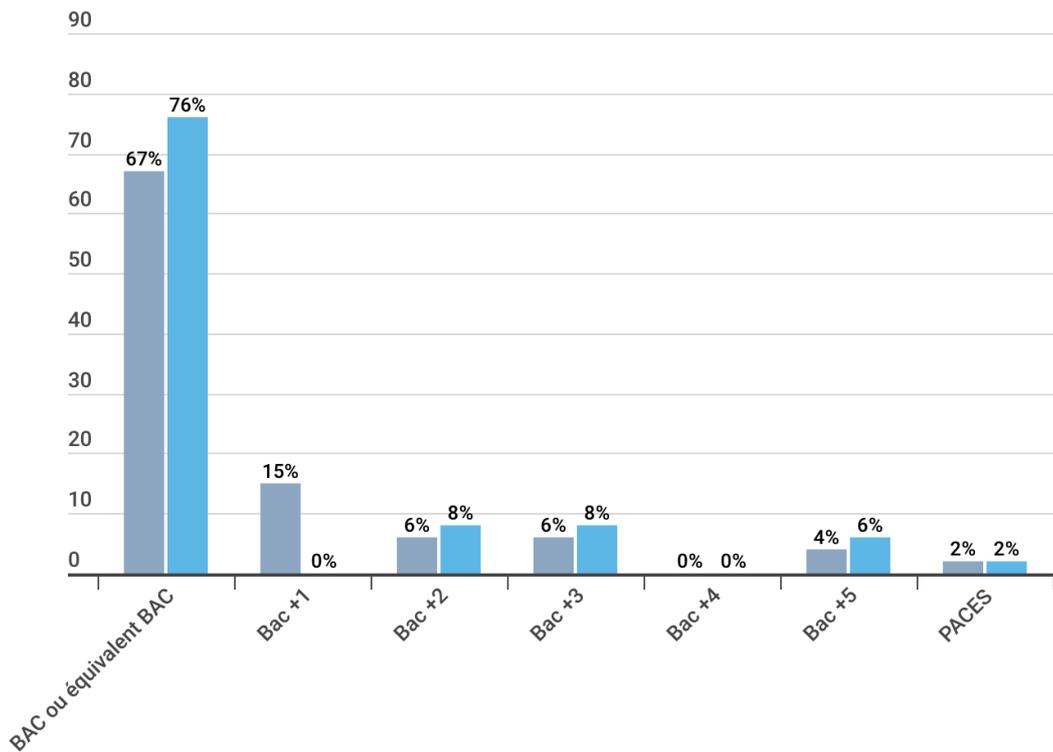
Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Diplômés à 18 mois exerçant une activité d'ostéopathe		Diplômés à 30 mois exerçant une activité d'ostéopathe	
		Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne	Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne
2019	59 dont 48 répondants	46	25 825, 24 €	47	33 272, 89 €
2020	60 dont 50 répondants	50	32 883, 16 €	Enquête 2023	Enquête 2023

C. Analyse et contextualisation des données

Le parcours avant l'admission

- Niveau d'étude

Répartition des diplômés par niveau d'études avant l'admission
le Collège Ostéopathique de Bordeaux à 18 mois



Concernant la promotion 2019, 18 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée au Collège Ostéopathique de Bordeaux, sur un total de 36 répondants.

Pour la promotion 2020, 18 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée au Collège Ostéopathique de Bordeaux, sur un total de 52 répondants.

Les expériences évoquées sont diverses. Cependant, certains secteurs ressortent comme le domaine de la restauration, du service à la personne pour la promotion 2020. Pour la promotion 2019, on observe des

expériences diverses également avec une dominance dans le secteur du sport et de la santé.

Les revenus

Promotion 2019

18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en 2019 était de 25 825, 24 € ; sachant que l'ostéopathie représentait en moyenne 97 % de leur activité et que 76 % étaient à temps plein en tant qu'ostéopathe.

A titre indicatif, à 24 mois la rémunération brute annuelle moyenne était de 31 604, 70€.

A 30 mois, la rémunération brute annuelle moyenne est de 33 272, 89 €.

Promotion 2020

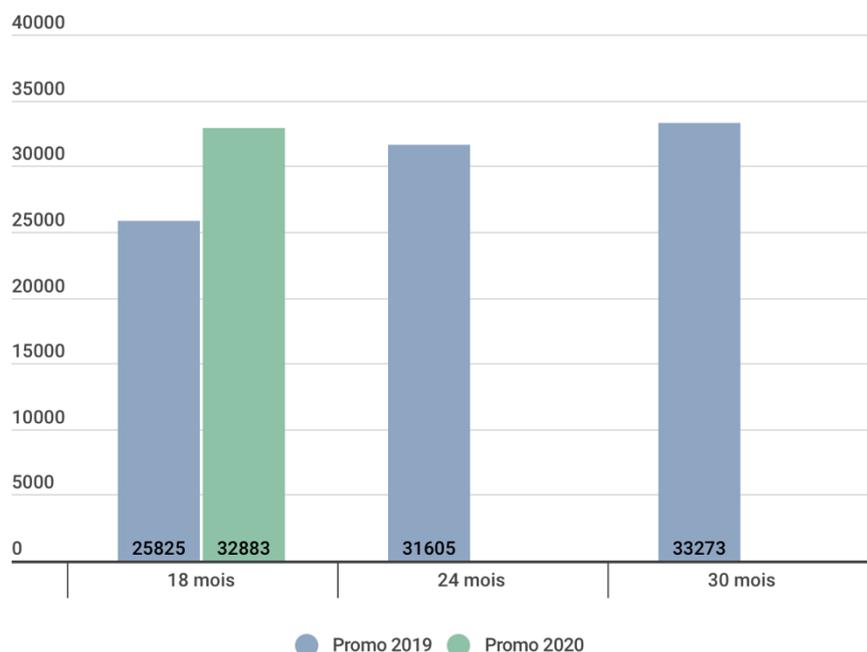
18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en 2020 est de 32 883, 16€ ; sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 96% de leur activité et que 74% sont à temps plein en tant qu'ostéopathe.

Grâce aux enquêtes effectuées auprès des promotions 2019 et 2020, on constate que les revenus à 18 mois ont tendance à augmenter.

Pour la promotion de 2019, on observe une augmentation de 28,84% de la rémunération brute annuelle à 30 mois par rapport à 18 mois.

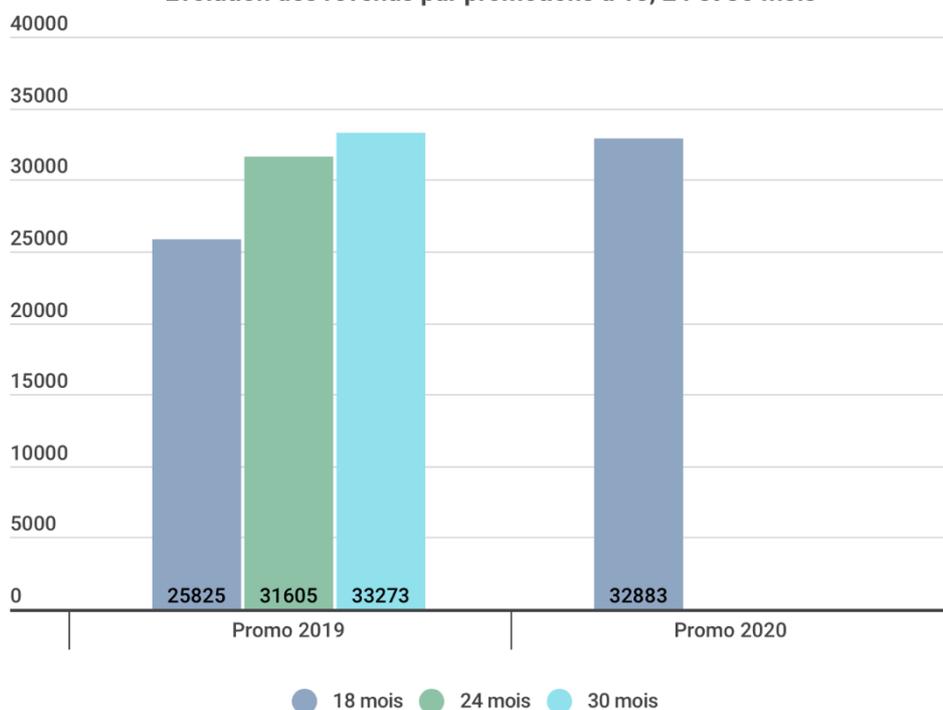
On constate également une augmentation de 7 057, 92€ du revenu moyen brut à 18 mois pour la promotion 2020 par rapport à l'année précédente.

Evolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois



Les résultats des revenus brut annuel par promotion ont été arrondis.

Evolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois



Les statuts

- Pour la promotion certifiée en 2019, 18 mois après leur certification, 52% des répondants exerçaient sous le statut d'auto-entrepreneur, 70% en profession libérale. Le statut de salarié représentait 15% des répondants ;

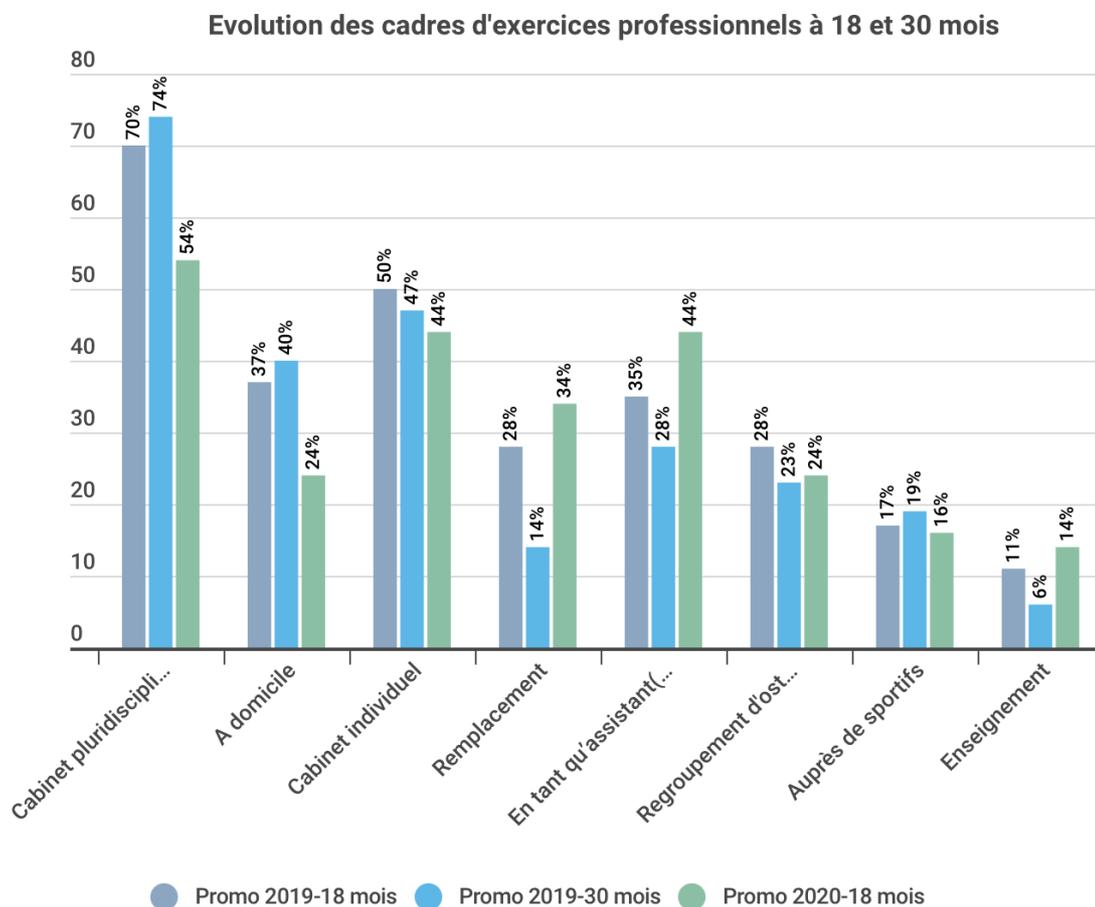
A 30 mois de leur certification, 49% des répondants exercent en tant qu'auto-entrepreneur, 74% en profession libérale, et 8% sous le statut de salarié.

Certains cumulent plusieurs statuts, ce qui explique que le total dépasse les 100%.

- Pour la promotion certifiée en 2020, 18 mois après leur certification, 60% des répondants exercent sous le statut d'auto-entrepreneur et 58% en profession libérale. Le statut de salarié représente 8% des répondants ;

Bien que certains professionnels exercent en entreprise ou en tant que salarié, la norme reste d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur ou en profession libérale.

Les cadres d'exercice professionnels



De façon générale, les cadres d'exercice de la profession d'ostéopathe les plus répandus pour ces deux promotions à 18 et 30 mois sont : l'exercice au sein d'un cabinet pluridisciplinaire, au sein d'un cabinet individuel, à domicile ou bien en tant qu'assistant(e).

La répartition géographique

La répartition géographique des diplômés implantés en tant qu'ostéopathe 18 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

- Promotion 2019 : Gironde 47%, Charente-Maritime 9%, Charente 7% ;
Pour information, à 30 mois : Gironde 43%, Charente-Maritime 9%, Dordogne 6% ;
- Promotion 2020 : Gironde 44%, Dordogne 8%, Charente-Maritime 6% ;

Un grand nombre d'interrogés toutes promotions confondues est resté dans le département d'implantation de l'école, la Gironde.

Certains diplômés exerçant une activité d'ostéopathe cumulent deux lieux d'implantation géographique.

- Pour la promotion 2019 cela représentait 28 % des diplômés à 18 mois, et 30 % des diplômés à 30 mois.
- Pour la promotion 2020 cela représente 34% des diplômés à 18 mois.

La répartition des diplômés cumulant deux lieux d'implantation géographique à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

- **Pour la promotion 2019**
A 18 mois : Gironde 43%, Charente-Maritime 15%, Haute-Vienne 8% ;
A 30 mois : Gironde 43%, Charente-Maritime 7%, Haut-Rhin 7% ;
- **Pour la promotion 2020**
A 18 mois : Gironde 41%, Charente-Maritime 18%, Charente 6%.